



RESEAU ALTIGO

RÉSEAU DE TRANSPORT EN COMMUN EN BRIANÇONNAIS

RAPPEL : Il est possible de prendre le transport scolaire des collégiens et des lycéens. Dans la mesure où il y a de la place dans le véhicule, le chauffeur peut prendre en charge les passagers ponctuels et vendre les tickets (2.20€).

Il est néanmoins préférable de réserver son trajet à l'avance.

Tous les détails sur le site: www.monaltigo.fr 04 92 20 47 10

COMMERCES - CHANGEMENTS

HOTEL LE PETIT CERF A CERVIERES



Le petit Cerf - Mountain Lodge change de propriétaire : hôtel bar restaurant sympa avec des espaces cosy où se poser pour prendre un gouter, un apéro, un apéro dinatoire, des pizzas (à emporter ou sur place les jeudis soirs) ou un bon repas. Carte simple, bonne cuisine des familles, des produits locaux, des plats du jour qui retapent, des gouters pour les enfants. 2 place du 4 Septembre 1944.

Contact : 04 92 21 71 52
hello@hotel-petitcerf.com
www.hotel-petitcerf.com
f Hôtel le petit cerf

AUBERGE L'ARPELIN AU LAUS



"Thibaut et Candice, nous sommes les nouveaux gérants de l'Arpelin. Nous vous invitons à venir passer un moment convivial dans un lieu mythique. Nous y avons ajouté quelques nouveautés et d'autres arriveront très vite. Parmi les nouveautés une ludothèque est à votre disposition contenant des jeux de société pour tous les âges, une borne d'arcade, un coin TV et des livres. Pour la carte quelques changements également comme la raclette, du fromage de brebis chaud en salade et d'autres qui viendront par la suite."

Contact : 06 02 07 05 95
lmct.arpelin@gmail.com
www.aubergelarpelin.fr
f Auberge l'Arpelin

Les sapins de Noël se compostent ! Mais ne doivent pas être mis sur les points de compostage de la commune (ni dans les conteneurs ou moloks). Vous pourrez déposer votre sapin à la déchèterie de Fontchristianne. Horaires ci-dessous:



	ÉTÉ: du 2 mai au 30 septembre		HIVER: du 1 ^{er} octobre au 30 avril	
Du lundi au samedi	9h-12h	13h30-17h30	9h30-12h	13h30-17h



Jean-Franck VIOUJAS
Maire de CERVIERES

Les Adjoints et Conseillers Municipaux
Vous présentent leurs Meilleurs Vœux
pour l'année 2025

Mairie de Cervières - 186 rue de la Mairie - 05100 Cervières
secretariat@cervieres.fr www.cervieres.fr

Retrouvez toutes les informations de la commune:
www.Cervieres.fr



Dépôt Légal en Sous-préfecture n° 2009-01-2
Directeur de publication: Jean-Franck VIOUJAS
Réalisation : L. GUILLAUD / J-F VIOUJAS.
Impression : Mairie de Cervières



CERVIERES

LE BULLETIN

TRIMESTRIEL - NUMERO 54 - DECEMBRE 2024

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
MAIRIE DE CERVIERES
186 RUE DE LA MAIRIE
05100 CERVIERES

RECENSEMENT DE LA POPULATION



A Cervières
du 16 janvier au 15 février 2025

Répondre au recensement,
c'est utile pour construire demain !

Encore plus simple par internet

le-recensement-et-moi.fr

Cette année, la commune de Cervières réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 16 janvier 2025, le recensement est obligatoire.

Comment ça se passe ?

Une information de la mairie sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur à votre demande.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 16 janvier ? Contactez la commune.

Rémi CLEMENT et Maëva BONNABEL sont chargés du recensement à Cervières

Pourquoi êtes-vous recensés ?

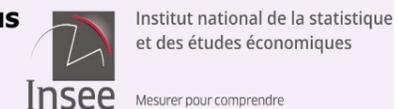
Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir **la population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et **sur les logements**, etc. Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

- Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, etc.
- **Identifier les besoins** notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter la Mairie.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site:

www.le-recensement-et-moi.fr



Cette année, vous serez peut-être aussi concernés par l'enquête Familles



ENQUETE FAMILLES

En 2025, une courte enquête visant à mieux comprendre les familles d'aujourd'hui et leur histoire complétera le recensement : à quel âge devient-on parent ou grand-parent ? Comment vivent les enfants de parents séparés ? Combien de personnes n'ont jamais vécu en couple ?

Certains quartiers de notre commune ont été tirés au sort pour y répondre. Si votre logement en fait partie, l'agent recenseur vous remettra ou vous déposera une notice présentant l'enquête et comportant toutes les informations utiles pour y répondre.

Répondre à l'enquête Familles est simple et rapide.

La réponse se fait sur papier ou sur internet, selon ce que vous aurez choisi pour le recensement.

Pour en savoir plus sur l'enquête Familles, rendez-vous sur insee.fr

DENEIGEMENT

Pensez à déplacer les véhicules pour permettre le déneigement, l'intérêt général est à privilégier. La veille de la chute de neige, favorisez le stationnement sur les parkings, puis déplacer les véhicules pour libérer les parkings à leurs tours.

Il est hélas impossible de donner les heures de passage de l'engin de déneigement car la priorité est de déneiger les grands axes.

Merci donc de tenir compte du fait que le chasse-neige soit déjà passé ou pas :

- S'il n'est pas encore passé : possibilité de mettre la neige sur la chaussée sans gêner la circulation

- S'il est déjà passé : dans la mesure du possible, charger les bas-côtés pour ne pas dégrader l'état de déneigement

- Ne pas mettre la neige des terrains privés sur le communal.

- N'oubliez pas qu'il est plus simple d'enlever la neige quand elle est fraîche

- Certaines rues du village sont étroites, ne sous-estimez pas la largeur des engins de déneigement et facilitez leur tâche, ils œuvrent pour notre confort, parfois les véhicules bloquent leur passage ou les aires de retournement!

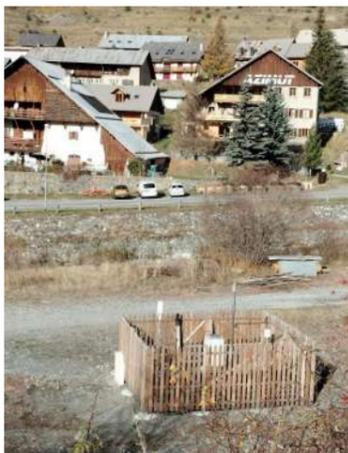
- Si vous disposez d'un espace de stationnement privé merci de ne pas encombrer l'espace communal.

- Les véhicules ne doivent pas stationner plus d'une semaine sur les emplacements communaux, et ne pas stationner de façon générale en bord de route ou chemin communal ni devant les points de collecte des déchets.

- Des bacs à sel/gravier sont répartis dans le village, et sont à votre disposition pour les espaces publics.

Ne pas hésiter à nous signaler les problèmes que vous rencontrez pour trouver ensemble une solution, dans la bonne humeur !

La station météo de Cervières est installée et fonctionnelle



Les passerelles du Laus permettant le passage de la dameuse l'hiver pour le domaine nordique qui avaient subies des dégâts lors des inondations en juin 2024, ont été reconstruites.



PROJETS

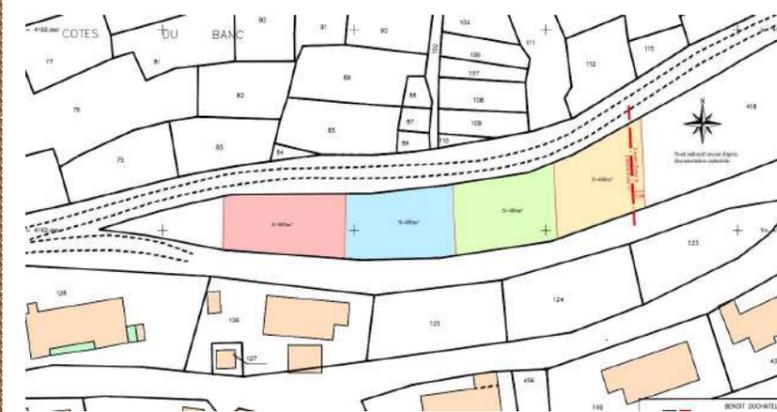
« CITY STADE »



Après de nombreuses réunions et de longues démarches administratives, le Permis d'Aménager (PA) pour la création d'un espace sportif « City stade » a été accordé fin décembre et devrait voir le jour cette année.

(exemple ci-contre)

LOTISSEMENT COMMUNAL



La commune a été retenue dans le cadre du programme « Villages d'Avenir » pour des projets de création de logements dédiés aux résidents permanents. Dans cette perspective, la création d'un lotissement de 4 lots nommé « Le Pinet » situé en haut de la rue du même nom est programmée. Après le lotissement « Les Colombines », ce nouveau projet prend forme : création d'un budget spécifique, choix du maître d'œuvre. De nombreuses étapes sont encore à venir avant de commercialiser les futurs lots. A suivre ...

DECLASSEMENT DE PARCELLES COMMUNALES/VENTE

L'opération engagée en 2022 concernant la cession de parcelles de terrains communaux qui avaient été privatisées, sans droit, par des particuliers est close.

Pour répondre à de nouvelles demandes il est envisagé de renouveler cette opération.

Si vous avez l'usage, sans titre de propriété, de terrains communaux et que vous souhaitez continuer à bénéficier de cette situation, vous êtes invités à vous manifester en mairie. Le conseil municipal étudiera la possibilité de cession des parcelles concernées ou leurs retours dans le domaine public.

CERVIÈRES, PETIT VILLAGE DE CENTENAIRES



En 2022, lors de l'opération de dénomination des rues de Cervières, il a été attribué le nom de « traverse des Centenaires » à une petite rue du village, où ont vécu deux Cerveyraines devenues centenaires.

Quelques décennies plus tard, le 25 octobre 2024, Michel BRUNET a fêté son 100ème anniversaire.



Tout d'abord à la Mairie de Cervières qui avait organisé en son honneur, un goûter d'anniversaire entouré de quelques proches et habitants du village et élus.

Puis, c'est entouré de sa famille (enfants, petits enfants et arrière petits enfants !) qu'il a pu fêter cet événement dans son village.



Michel BRUNET est le parrain de Josette BRUNET dont la marraine est également centenaire en 2024!

En effet, Yvette BELLET épouse FAURE-GIGNOUX est « revenue dans son pays » fêter son centième anniversaire avec tout ses proches.